

Retrait du diplôme du Grade de licence aux titulaires du diplôme d'état d'infirmier

Les diplômes du grade de Licence aux titulaires de diplôme d'état d'infirmier obtenus en 2013 sont à retirer au bureau des diplômes de l'Université de Caen Basse-Normandie :

Se présenter muni de :

- Votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- D'une copie de votre diplôme d'état d'infirmier

Retrait par procuration :

Votre représentant se présentera muni de :

- Un courrier manuscrit signé du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait
- Une pièce d'identité de la tierce personne et une copie de la pièce d'identité du diplômé en cours de validité
- D'une copie de votre diplôme d'état d'infirmier

Retrait par correspondance :

Envoyer obligatoirement :

- Un courrier manuscrit signé de demande de retrait du diplôme
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- D'une copie de votre diplôme d'état d'infirmier
- Pour un envoi à l'étranger une enveloppe A4 avec 8 coupons réponses internationaux dans la zone européenne et 9 hors zone européenne, libellée à vos nom et adresse.
- Pour un envoi en France une enveloppe au format A4 (lettre suivie document de 100g : achat dans les bureaux de la banque postale), libellée à vos nom et adresse.
Ne pas enlever le coupon situé au verso de cette enveloppe, celui-ci sera conservé par le bureau des diplômes.

Adresse : Université de Caen Basse-Normandie
Direction des Études et de la Vie Étudiante
Bureau des Diplômes - Campus 1- Bâtiment A - Porte AC 044
Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 Caen cedex 5

Le bureau des Diplômes est ouvert :

Du lundi au jeudi matin de 8h45 à 12h00.